

Rapport du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA pour l'ECOSOC

Rapport préparé par le Bureau du
CCP

Documents supplémentaires pour cet article : S/O

Action requise lors de cette réunion — le Conseil de coordination du programme est invité à :

- *Approuver* le rapport du CCP pour l'ECOSOC, tel qu'inclus dans l'Annexe, et
- *Demander* au président du CCP de transmettre le rapport au président de l'ECOSOC.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : S/O

non-éditée

INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Dans sa résolution E/RES/2019/33,¹ le Conseil économique et social (ECOSOC) a demandé au Conseil de coordination du programme (CCP) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) « d'examiner les questions de gouvernance du Programme commun, ainsi que la manière dont le Programme commun pourrait être financé de manière durable, conformément à tous les principes pertinents des Nations Unies, en vue d'évaluer ces questions, afin de disposer d'un Programme commun efficace, efficient et responsable, et de faire rapport au Conseil économique et social d'ici 2021 ».
2. Le Bureau du CCP a préparé le « Rapport du Conseil de coordination du programme pour l'ECOSOC », disponible dans l'Annexe, en réponse à la demande par l'ECOSOC. Le rapport du CCP complète le rapport de 2021 de la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour l'ECOSOC.
3. L'ECOSOC a adopté la résolution E/RES/2019/33 lors du segment de gestion de sa réunion du 24 juillet 2019. Suite à la demande de l'ECOSOC au CCP, le Bureau du CCP, lors de sa réunion le 30 août 2019,² a noté que le CCP avait prévu de recevoir plusieurs rapports en 2019 et 2020 concernant la gouvernance du Programme commun. Ces rapports anticipés liés à la gouvernance comprenaient l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA par le Corps commun d'inspection (CCI),³ les conclusions de l'évaluation indépendante du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016–2021 de l'ONUSIDA, ainsi que le modèle opérationnel révisé du Programme commun⁴ et les enseignements tirés du processus de nomination de la directrice exécutive d'ONUSIDA. Le Bureau a convenu que le suivi de la résolution de 2019 de l'ECOSOC serait déterminé par les délibérations du CCP concernant l'examen de la gestion et de l'administration du CCI.
4. Lors de sa 45e réunion, le CCP a discuté des conclusions et recommandations du CCI et a établi un groupe de travail pour examiner les recommandations adressées au CCP. Pendant six mois, le groupe de travail s'est réuni cinq fois, à la suite de quoi il a remis un

¹ Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2019, E/RES/2019/33, New York. Disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/235/76/PDF/N1923576.pdf?OpenElement>.

² Un résumé de la réunion du Bureau du CCP est disponible ici : https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB_Bureau_30-Aug-2019

³ Le Corps commun d'inspection (CCI) est le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies chargé d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Son mandat consiste à se pencher sur les questions transversales et d'agir en tant qu'agent pour le changement à travers le système des Nations Unies. Le CCI travaille pour garantir l'efficacité d'administration et de gestion et pour promouvoir une meilleure coordination entre les institutions des Nations Unies et les autres organes de surveillance internationaux et externes. Pendant 50 ans, le Corps s'est consacré à l'assistance des organes délibérants de nombreuses organisations des Nations Unies pour assumer leurs responsabilités de gouvernance. Le CCI fournit de l'aide dans le contexte de la fonction de surveillance de ces institutions concernant les ressources humaines, financières et autres. Dans ses notes et rapports, le Corps identifie les meilleures pratiques, propose des références et facilite le partage d'informations entre les organisations du système des Nations Unies qui ont adopté son Statut. Le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA est disponible sur : https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB45_JIU_Report

⁴ L'évaluation publiée en septembre 2020 sous le titre « Évaluation indépendante de la réponse du système des Nations unies au sida en 2016-2019 », disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB47_Independent_Evaluation_UN_Response_AIDS.

rapport de progression⁵ à la 46e réunion du CCP. Le rapport final⁶ du groupe de travail a été présenté lors de la 47e réunion du CCP, au cours de laquelle le CCP a adopté une série de décisions visant à renforcer la gouvernance du Programme commun.

5. Lors de sa réunion du 15 janvier 2021,⁷ le Bureau du CCP a discuté des étapes de l'élaboration du rapport demandé par l'ECOSOC au CCP sur les questions de gouvernance et de financement de base. Le Bureau a convenu que le rapport du groupe de travail du CCP sur les recommandations du CCI fournirait un cadre pour le projet de rapport demandé. Le président a aussi rappelé que le CCP a accepté, lors de sa 47e réunion, de « convenir d'inclure dans le prochain rapport du CCP à l'ECOSOC une recommandation invitant le Conseil à demander au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI ». ⁸
6. Suite à la discussion du Bureau concernant la résolution E/RES/2019/33 de l'ECOSOC, le président du CCP a préparé un plan annoté du rapport en étroite consultation avec tous les membres du Bureau du CCP. Ce plan a ensuite été communiqué à tous les membres du CCP pour examen. Les membres du CCP ont partagé des échanges verbaux sur les grandes lignes de ce rapport lors d'un briefing organisé par le Bureau du CCP le 18 février 2021. Les membres du CCP ont également fourni des échanges écrits sur ces grandes lignes.
7. Le président du CCP, en collaboration avec le Bureau, a élaboré la totalité du rapport présenté en Annexe, sur la base des grandes lignes et des commentaires reçus.
8. Le rapport du CCP pour l'ECOSOC sera présenté à la session extraordinaire du CCP le 24–25 mars 2021 pour approbation. Suite à l'approbation du rapport par le CCP, le président du CCP transmettra le rapport au président de l'ECOSOC pour le compte du CCP.

Points de décision proposés

9. Le Conseil de coordination du programme est invité à :
 - *Approuver* le rapport du CCP pour l'ECOSOC, tel qu'inclus dans l'Annexe ci-dessous, et
 - *Demander* au président du CCP de transmettre le rapport au président de l'ECOSOC.

⁵ Point 6 à l'ordre du jour : Rapport de progression du groupe de travail du Conseil de coordination du programme (CCP) pour proposer des choix de mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) au CCP, 46e réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, 23–25 juin 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB46_Progress-report-WG-to-JIU.

⁶ Point 11 à l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail du CCP sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 46e réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, 15–18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB47_JIU_WG_Report.

⁷ Un résumé de la réunion du Bureau du CCP est disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/UNAIDS_PCB_Bureau_15012021.

⁸ Points de décision de la 47e réunion du Conseil de surveillance du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB47_Decisions.

ANNEXE : RAPPORT DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA POUR L'ECOSOC

Résumé

1. Ce rapport répond à la demande du Conseil économique et social (ECOSOC), dans sa résolution E/RES/2019/33, au Conseil de coordination du programme (CCP) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) « d'examiner les questions de gouvernance du Programme commun, ainsi que la manière dont le Programme commun pourrait être financé de manière durable, conformément à tous les principes pertinents des Nations Unies, en vue d'évaluer ces questions, afin de disposer d'un Programme commun efficace, efficient et responsable, et de faire rapport au Conseil économique et social d'ici 2021 ». Le CCP envoie ce rapport à l'ECOSOC pour compléter le rapport de 2021 de la directrice exécutive d'ONUSIDA pour l'ECOSOC.
2. Le CCP sert d'organe de gouvernance pour le Programme commun. Le CCP est composé de 22 États membres des Nations Unies, 11 organismes coparrainants de l'ONUSIDA et les représentants de 5 organisations non gouvernementales. La structure de gouvernance de l'ONUSIDA est unique de par son niveau d'inclusion, avec des États membres, des organismes coparrainants et une société civile, et en particulier des personnes qui vivent avec et sont affectées par le VIH, représentées dans le CCP en tant que membres. Cette structure de gouvernance inclusive a été maintes fois reconnue comme un exemple utile de cohérence, d'efficacité et de réforme du système des Nations Unies, y compris dans le contexte de l'Agenda 2030.⁹
3. Le CCP continue de servir comme forum central de définition de l'agenda de la riposte mondiale au VIH. Le développement des stratégies et des approches stratégiques sous la supervision du CCP unifie différents pays et parties prenantes dans un effort commun qui vise à mettre en œuvre des actions contre le VIH centrées sur les personnes, personnalisées et à l'efficacité optimale afin de mettre fin au sida en tant que menace de santé publique d'ici 2030, comme le demandent les Objectifs de développement durable.
4. Pendant ses 25 ans d'existence, la gouvernance d'ONUSIDA a évolué en réponse à une épidémie du VIH changeante, aux besoins en mutation du Programme commun, ainsi qu'aux meilleures pratiques de gouvernance dans le système des Nations Unies. La responsabilisation du Programme commun a également évolué avec le temps.
5. Le CCP a pris des mesures pour renforcer ses rôles de supervision et de responsabilisation, y compris en réponse à deux évaluations indépendantes,^{10 11} aux recommandations du Groupe d'examen global sur l'avenir du modèle du Programme

⁹ La composition du Conseil de coordination du programme 2021 est disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB_Members_1January2021_en.pdf

¹⁰ Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, 24e réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 22-24 juin 2009, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2009/20090407_24pcb_si_eprogressreport_fina_enl_en.pdf

¹¹ Évaluation de cinq ans de l'ONUSIDA, treizième réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, 11-12 décembre, Lisbonne. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/governance/pcb03/pcb_13_02_02_en.pdf

commun d'ONUSIDA¹² et, plus récemment, aux recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies¹³ (CCI). Par exemple, en réponse aux recommandations du CCI, le CCP a ajouté une annexe à son Modus Operandi en 2020 pour clarifier et renforcer ses fonctions de supervision et de responsabilisation et pour établir un nouveau comité consultatif indépendant de contrôle externe pour aider le CCP et le directeur exécutif à optimiser la responsabilisation du Programme commun. Le CCP a également agi pour renforcer l'évaluation et l'établissement de rapports sur la déontologie par le Programme commun.

6. Conformément aux recommandations du CCI, le CCP cherche à aligner davantage sa supervision et sa responsabilisation avec les meilleures pratiques du système des Nations Unies. Ainsi, le CCP recommande à l'ECOSOC de demander au Secrétaire général des Nations Unies de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans, ainsi que les attentes en matière de résultats pour le poste de directeur exécutif d'ONUSIDA.
7. En mars 2021, une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida, intitulée « Mettre fin aux inégalités, mettre fin au sida, stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021–2026 », sera présentée au CCP pour être examinée et adoptée. La stratégie comprend des objectifs ambitieux concernant le VIH à atteindre avant 2025 et elle fixe le cap pour les ripostes nationales, régionales et internationales contre le VIH dans les années à venir.
8. L'ONUSIDA développe également un nouveau cadre du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) sous la direction du CCP. L'UBRAF définit le rôle du Programme commun dans la mise en œuvre de la stratégie et identifie les activités et résultats anticipés visant à réaliser les priorités stratégiques du Programme commun. La stratégie et l'UBRAF sont parfaitement alignés avec l'Agenda du Développement durable 2030 et avec la réforme du système de développement des Nations Unies. Des rapports extensifs sur l'impact, le résultat et les indicateurs de produit présentés dans l'UBRAF, tirés du système mondial de suivi du sida de l'ONUSIDA, permettent au CCP de surveiller et fournir une orientation stratégique concernant les performances du Programme commun.
9. Les comptes de financement de base représentent une part importante (79,9 % en 2019) du financement global du Programme commun et sont le signe de la confiance des donateurs dans les retombées sur leurs investissements. Cela reflète également leur confiance dans la supervision du Programme commun par le CCP. Cependant, depuis 2014, le sous-financement constant du niveau de financement de l'UBRAF approuvé par le CCP de 242 millions de dollars US a représenté un défi pour le Programme commun et la riposte au VIH au sens large. L'ONUSIDA continue d'agir pour renforcer ses efforts de mobilisation des ressources.

Introduction

¹² Rapport final du Groupe d'examen global, quarantième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 27-29 juin 2017, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20170620_PCB40_GRP_FINAL_REPORT_CRP1_EN.pdf

¹³ Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA, quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/14112019_UNAIDS_PCB45_JIU_REP_2019_EN.pdf

10. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a été établi via la résolution 1994/24 de l'ECOSOC,¹⁴ le 26 juillet 1994, pour entreprendre un Programme commun et coparrainé des Nations Unies afin de répondre à la pandémie du VIH. Sur la base d'une copropriété, d'une collaboration, d'une planification, d'une exécution et d'un partage équitable des responsabilités, au départ, l'ONUSIDA était constitué de six organismes coparrainants des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], le Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP], l'Organisation mondiale de la santé [OMS], l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] et la Banque mondiale). Par la suite, d'autres organisations des Nations Unies l'ont rejoint en tant qu'organismes coparrainants de l'ONUSIDA : l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en 1999, l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2001, le Programme alimentaire mondial (PAM) en 2003, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 2004 et ONU Femmes en 2012. Le Programme commun est désormais composé de 11 organisations des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONUSIDA.
11. Comme prévu dans la résolution 1994/24 originale d'ECOSOC qui a établi le Programme commun, ONUSIDA est guidé par un Conseil de coordination du programme, qui sert d'organe directeur. Les membres du CCP comprennent des représentants de 22 gouvernements de toutes les régions du monde, les 11 organismes coparrainants de l'ONUSIDA et 5 organisations non gouvernementales (ONG).
12. La structure de gouvernance de l'ONUSIDA est unique de par son niveau d'inclusion, avec des États membres, des organismes coparrainants et une société civile, et en particulier des personnes qui vivent avec et sont affectées par le VIH, en tant que membres du CCP. Sa structure en circonscription et son ouverture d'esprit à octroyer le statut d'observateur améliorent davantage son caractère inclusif. L'agenda du CCP comprend un point à l'ordre du jour permanent concernant le leadership qui permet aux intervenants invités de haut niveau de parler au CCP des questions cruciales sur la riposte au VIH. Les réunions de deux jours du CCP sont complétées par une session thématique d'une journée qui encourage les dialogues approfondis sur les sujets clés.
13. La directrice exécutive de l'ONUSIDA rend compte à l'ECOSOC tous les deux ans des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une réponse coordonnée à l'épidémie de VIH par le système des Nations Unies. Cela se fait via un rapport qui est transmis à l'ECOSOC par le Secrétaire général des Nations Unies. L'ECOSOC examine ensuite le rapport et adopte une résolution sur le Programme commun.
14. En 2019, dans sa résolution E/RES/2019/33, l'ECOSOC a demandé à la directrice exécutive de l'ONUSIDA de soumettre un rapport, comme d'habitude, par l'intermédiaire du Secrétaire général à l'ECOSOC d'ici 2021.¹⁵ En outre, l'ECOSOC a demandé au CCP « d'examiner les questions de gouvernance du Programme commun, ainsi que la manière dont le Programme commun pourrait être financé de manière durable, conformément à tous les principes pertinents des Nations Unies, en vue

¹⁴ Résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations Unies : Programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), New York. Disponible sur

https://data.unaids.org/pub/externaldocument/1994/ecosoc_resolutions_establishing_unaids_en.pdf

¹⁵ Paragraphe 17 dans la résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2019, E/RES/2019/33, New York. Disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/235/76/PDF/N1923576.pdf?OpenElement>.

d'évaluer ces questions, afin de disposer d'un Programme commun efficace, efficient et responsable, et de faire rapport au Conseil économique et social d'ici 2021 ».¹⁶

15. Le présent rapport répond à la demande que l'ECOSOC a adressée au CCP. Il résume le processus suivi par le CCP pour élaborer la réponse à la demande de l'ECOSOC. Élaboré par le Bureau du CCP et approuvé par le CCP, le rapport donne un bref aperçu de la structure de gouvernance du Programme commun et passe en revue les évolutions importantes de la gouvernance de l'ONUSIDA depuis la création du CCP par l'ECOSOC il y a 25 ans. Le rapport arrive à point nommé étant donné les récentes discussions et décisions du CCP sur les questions liées à la gouvernance dans le cadre de la réponse du Conseil aux examens et évaluations externes, notamment ceux du CCI.

Processus d'élaboration du rapport du CCP pour l'ECOSOC

16. Dans le segment de gestion de sa réunion le 24 juillet 2019, ECOSOC a adopté la résolution E/RES/2019/33, qui demande au CCP « d'examiner les questions de gouvernance du Programme commun, ainsi que la manière dont le Programme commun pourrait être financé de manière durable, conformément à tous les principes pertinents des Nations Unies, en vue d'évaluer ces questions, afin de disposer d'un Programme commun efficace, efficient et responsable, et de faire rapport au Conseil économique et social d'ici 2021 ».
17. Suite à la demande de l'ECOSOC, le Bureau du CCP, lors de sa réunion le 30 août 2019,¹⁷ a noté que le CCP avait prévu de recevoir plusieurs rapports en 2019 et 2020 concernant la gouvernance du Programme commun. Ces rapports anticipés liés à la gouvernance comprenaient l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA par le CCI,¹⁸ les conclusions de l'évaluation indépendante du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2021 de l'ONUSIDA, ainsi que le modèle opérationnel révisé du Programme commun¹⁹ et les enseignements tirés du processus de nomination du directeur exécutif d'ONUSIDA.²⁰ Il a été convenu que le suivi de la résolution de 2019 de l'ECOSOC serait déterminé par les délibérations du CCP concernant l'examen de la gestion et de l'administration du CCI.
18. Lors de sa 45e réunion, en décembre 2019, le CCP a discuté des conclusions et recommandations du CCI et a établi un groupe de travail pour examiner les recommandations adressées au CCP. Pendant six mois, le groupe de travail s'est réuni cinq fois. Il a présenté un rapport d'avancement au CCP lors de sa 46e réunion. Le rapport final du groupe de travail a été présenté lors de la 47e réunion du CCP, au

¹⁶ Paragraphe 12 dans la résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2019, E/RES/2019/33, New York. Disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/235/76/PDF/N1923576.pdf?OpenElement>.

¹⁷ Un résumé de la réunion du Bureau du CCP est disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB_Bureau_30-Aug-2019.

¹⁸ Point 7 à l'ordre du jour : Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA. Quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB45_JIU_Report

¹⁹ L'évaluation a été publiée en septembre 2020 sous le titre « Évaluation indépendante de la réponse du système des Nations unies au sida en 2016-2019 » et elle est disponible sur

https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB47_Independent_Evaluation_UN_Response_AIDS.

²⁰ Point 8 à l'ordre du jour : Enseignements tirés du processus de nomination du directeur exécutif d'ONUSIDA. Quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB45_Lessons-Learned-EXD-nomination-process.

cours de laquelle le CCP a adopté une série de décisions visant à renforcer la gouvernance du Programme commun.

19. Lors de sa réunion du 15 janvier 2021,²¹ le Bureau du CCP a discuté des étapes de l'élaboration du rapport demandé par l'ECOSOC au CCP sur les questions de gouvernance et de financement de base. Le Bureau a convenu que le rapport du groupe de travail du CCP sur les recommandations du CCI fournirait un cadre pour le projet de rapport demandé par l'ECOSOC. Le président a aussi rappelé que le CCP a accepté, lors de sa 47e réunion, de « convenir d'inclure dans le prochain rapport du CCP à l'ECOSOC une recommandation invitant le Conseil à demander au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI ». ²²
20. Suite à la discussion du Bureau concernant la résolution E/RES/2019/33 de l'ECOSOC, le président du CCP a préparé un plan annoté du rapport en étroite consultation avec tous les membres du Bureau du CCP. Ce plan a ensuite été communiqué à tous les membres du CCP pour examen. Les membres du CCP ont partagé des échanges verbaux sur les grandes lignes de ce rapport lors d'un briefing organisé par le Bureau du CCP le 18 février 2021. Les membres du CCP ont également fourni des échanges écrits sur ces grandes lignes. Le président du CCP, en collaboration avec le Bureau, a élaboré le rapport sur la base des grandes lignes et des commentaires reçus. **La rapport a été discuté lors de la pré-réunion du CCP le 11 mars 2021. Le rapport a été discuté davantage et approuvé par le CCP lors d'une session extraordinaire le 24–25 mars 2021.** [Remarque : le texte surligné est provisoire dans l'attente de l'approbation du rapport par le CCP]

Gouvernance du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

21. Le modèle de gouvernance unique et inclusif du Programme commun a été largement reconnu comme exemple de réforme du système de développement des Nations Unies et comme modèle utile d'action et de gouvernance multisectorielle pour encourager le progrès vers l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le fait que le CCP s'appuie sur la prise de décision par consensus a permis au Conseil de servir de forum respecté de haut niveau pour définir l'agenda pour la riposte mondiale au VIH.
22. Le Programme commun a été reconnu comme un partenariat innovant qui, à bien des égards, était en avance de 20 ans sur son temps lorsqu'il a intégré le principe de ne laisser personne pour compte dans sa structure et ses méthodes de travail. Le Groupe d'examen global sur l'avenir du Programme commun de l'ONUSIDA²³ a noté que les caractéristiques du Programme commun comprennent :
 - une structure de gouvernance qui accueille les personnes les plus touchées par l'épidémie de VIH à la table du débat politique mondial ;
 - les principes de coparrainage ; et

²¹ Un résumé de la réunion du Bureau du CCP est disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2021/UNAIDS_PCB_Bureau_15012021.

²² Points de décision. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/PCB47_Decisions.

²³ Point 3 à l'ordre du jour : Rapport final du Groupe d'examen global. Quarantième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 27-29 juin 2017, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20170620_PCB40_GRP_FINAL_REPORT_CRP1_EN.pdf

- une division formelle du travail et un cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités qui guident le travail des 11 organismes coparrainants et du Secrétariat.
23. Dans son rapport, le Groupe d'examen global a également noté que « la conclusion tirée au début des années 1990 concernant l'action des Nations Unies sur le sida reste valable un quart de siècle plus tard : aucune institution des Nations Unies ne peut à elle seule s'attaquer à l'épidémie ; un effort de coopération est essentiel. Le modèle de programmation conjointe de l'ONUSIDA lui-même a résisté à l'épreuve du temps ; les récentes discussions sur la réforme des Nations unies ont appelé à une action dans des domaines qui sont étroitement liés à l'ONUSIDA : coordination active des entités des Nations unies, exploitation des données probantes et des informations stratégiques dans l'élaboration des politiques et la programmation et approches multisectorielles et multipartites sous-tendues par les valeurs des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la durabilité ».
24. Les 54 États membres de l'ECOSOC ont également reconnu la gouvernance de l'ONUSIDA comme étant un modèle pour le système des Nations Unies au sens large dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans la résolution E/RES/2019/33,²⁴ les États membres de l'ECOSOC ont réaffirmé que le « modèle de coparrainage et de gouvernance du Programme commun fournit au système des Nations Unies un exemple utile de cohérence stratégique, reflétant les contextes et les priorités nationales, grâce à sa coordination, son orientation axée sur les résultats, sa gouvernance inclusive et son impact au niveau des pays, comme indiqué dans la résolution 71/243²⁵ du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. »

Le Conseil de coordination du programme

25. Conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC, le CCP sert de structure de la gouvernance pour le Programme commun. Comme indiqué précédemment, le Conseil est composé de 22 États membres, 11 organismes coparrainants de l'ONUSIDA et 5 ONG.
26. Le CCP établit de grandes politiques et priorités pour le Programme commun, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies²⁶, qui guide les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies. Pour examiner et décider de la planification et de l'exécution du Programme commun, le CCP prend en compte les rapports de la directrice exécutive d'ONUSIDA et du Comité des Organismes coparrainants (COC), ainsi que les rapports réguliers du Programme commun sur les questions comme le développement et la mise en œuvre de la stratégie, la gestion financière, l'établissement de rapports sur la déontologie, l'évaluation, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.
27. Le CCP examine et approuve un plan d'action et un budget, préparés par la directrice exécutive et examinés par le COC, pour chaque période financière. En ce qui concerne les questions financières, le CCP examine les propositions de la directrice exécutive,

²⁴ Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2019, A/RES/2019/33, New York. Disponible sur <https://undocs.org/pdf?symbol=en/E/RES/2019/33>.

²⁵ Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2016, A/RES/71/243, New York. Disponible sur <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/RES/71/243>.

²⁶ Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 mai 1993, A/RES/47/199, New York. Disponible sur <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/RES/47/199>.

approuve les dispositions financières pour le Programme commun, évalue les implications financières et plans d'action sur le long terme et examine les états financiers vérifiés soumis par le Programme commun. Le CCP fait des recommandations au COC concernant ses activités pour soutenir le Programme commun, y compris l'intégration des activités en lien avec le VIH dans les opérations et mandats des organismes coparrainants individuels. Le CCP examine également les rapports périodiques qui évaluent les progrès du Programme commun vers la réalisation de ses objectifs.

28. Le CCP sert de forum central pour la définition de l'agenda de la riposte mondiale au VIH. Les décisions du CCP sur les questions politiques et programmatiques offrent des orientations clés pour la riposte au VIH au niveau national et inspirer des engagements au niveau mondial. L'engagement actif des membres du CCP et des États parties à l'ONU est essentiel dans le processus d'élaboration des stratégies de lutte contre le sida afin de garantir un consensus et une large adhésion. Les stratégies adoptées par le CCP ont inspiré la déclaration d'engagement de 2001 concernant le VIH/sida, ainsi que les déclarations politiques de l'Assemblée générale en 2006, 2011 et 2016. En mars 2021, le CCP envisagera l'adoption d'une nouvelle stratégie pour guider la riposte au VIH au sens large entre 2021 et 2026, avec pour objectif de catalyser l'action pour remettre la riposte sur la voie afin de mettre fin au sida en tant que menace de santé publique d'ici 2030, comme le demandent les ODD.
29. Pour optimiser son efficacité en tant qu'organe de gouvernance du Programme commun et pour définir l'agenda de la riposte mondiale au VIH, le CCP lutte pour s'assurer que ses réunions sont planifiées de façon optimale et réalisées efficacement. Une fonction particulièrement remarquable du CCP est son inclusion, depuis le début du Programme commun, des représentants de la société civile. Lors de sa 47e réunion en décembre 2020, le CCP a reconnu officiellement « la valeur, la contribution, l'efficacité et l'impact de la délégation des ONG au sein du CCP en ce qui concerne les meilleures pratiques, en particulier pour mettre en lumière les préoccupations urgentes auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les femmes, les jeunes et les migrants, nécessitant une attention et une action immédiates. »²⁷ Le CCP a pris des mesures pour faciliter la participation solide et significative de la délégation des ONG, y compris avec la mise en place, lors de la 20e réunion du CCP, d'une communication indépendante et d'un mécanisme de soutien pour soutenir la participation des ONG, notamment des voix au niveau national, dans les dialogues politiques du CCP. L'inclusion des représentants des ONG au CCP aide à s'assurer que les délibérations et décisions du Conseil sont éclairées par les perspectives des personnes vivant avec le VIH et des communautés les plus affectées par l'épidémie.
30. La première et deuxième évaluations indépendantes de l'ONUSIDA ont expressément approuvé la pratique du CCP qui consiste à rassembler des segments thématiques sur toute la journée pour faire avancer et renforcer la riposte mondiale au VIH en se concentrant sur les questions prioritaires clés dans un débat ouvert, avec une prise de décisions pertinentes lors de la session suivante du CCP. Les segments thématiques du CCP se sont concentrés sur une large gamme de problèmes stratégiques, notamment l'accès aux médicaments, la discrimination liée au VIH, les interventions menées par les communautés, le VIH dans des contextes d'urgence, le VIH et la nutrition, le VIH et la tuberculose, les liens entre le VIH et le cancer du col de l'utérus, la

²⁷ Points de décision de la quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_%28PCB47%29__EN.pdf.

protection sociale pour s'attaquer aux déterminants sociaux liés au VIH, le financement durable pour la riposte, le VIH et le vieillissement et les actions prioritaires pour dynamiser la prévention du VIH. Ils se sont également concentrés sur les défis liés au VIH rencontrés par diverses populations comme les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes nomades.

31. Les segments thématiques jouent un rôle important dans l'élaboration de l'agenda mondial contre le sida, notamment en mettant en avant les problèmes ou défis sous-priorisés. Par exemple, la session thématique de la 43e réunion du CCP en décembre 2018, qui s'est concentrée sur la santé mentale et le VIH, a poussé le Fonds mondial et le PEPFAR à augmenter leur financement et soutien programmatique pour les services intégrés afin d'aborder la santé mentale dans le contexte du VIH. Tirer pleinement parti de ces sessions thématiques pour façonner l'agenda mondial contre le sida et promouvoir les mesures nécessaires est une priorité importante pour le CCP.

Bureau du CCP et procédures de travail intersessions

32. En réponse à la première et deuxième évaluations indépendantes de l'ONUSIDA, le CCP a modernisé et amélioré ses procédures de gouvernance. En une étape clé, le CCP, suite à la première évaluation indépendante, a fondé le Bureau du CCP lors de sa 15e réunion,²⁸ afin de soutenir le travail du CCP entre ses réunions officielles. Le Bureau du CCP comprend des représentants des États membres, des organismes coparrainants et la délégation des ONG du CCP.
33. Le Bureau du CCP vise à optimiser l'efficacité et l'efficacé du CCP en coordonnant le programme de travail du CCP tout au long de l'année. Les responsabilités du Bureau du CCP sont notamment de : faciliter le fonctionnement harmonieux et efficace des sessions du CCP, faciliter la prise de décision transparente au sein du CCP, préparer l'ordre du jour du CCP, y compris les recommandations concernant l'allocation de temps et l'ordre des points à l'ordre du jour, fournir des conseils, au besoin, sur la documentation du CCP et exécuter des fonctions supplémentaires selon les directives du CCP. En réponse à la deuxième évaluation indépendante du Programme commun, le CCP, lors de sa 27e réunion,²⁹ a demandé au Bureau du CCP d'envisager de réguler le nombre et la longueur des présentations lors des réunions du CCP, pour faciliter l'exécution harmonieuse et le calendrier de ces réunions.
34. Pour faciliter et renforcer le travail intersessions et pour rationaliser les méthodes de travail du CCP, le CCP a, lors de sa 29e réunion^{30 31}, révisé son modus operandi pour établir et clarifier les procédures pour le travail intersessions dans l'intérêt d'une gouvernance efficace du Programme commun. Celui-ci comprend des règles pour une

²⁸ Décisions, recommandations et conclusions de la quinzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 23-24 juin 2004, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/governance/pcb03/pcb_15_04_16_decisions_en.pdf.

²⁹ Décisions, recommandations et conclusions. Vingt-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 6-8 décembre 2010, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2010/pcb27_decisions_en.pdf

³⁰ Décisions, recommandations et conclusions. Vingt-neuvième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 13-15 décembre 2011, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/20111216_29PCB%20decisions%20final_en.pdf

³¹ Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Vingt-neuvième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 13-15 décembre 2011, Genève. Disponible sur https://unaids-test.unaids.org/sites/default/files/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/20111122_PCB%2029%20SIE.pdf

communication par e-mail courte des décisions intersessions pour l'ensemble du CCP, les dispositions gouvernant un quorum pour les décisions intersessions et l'examen périodique par le CCP de l'efficacité et l'acceptabilité des règles pour les décisions intersessions. Bien que le CCP vise à réduire l'utilisation de la prise de décisions intersessions pour laisser place au débat et à l'implication totale, ces adaptations se sont avérées particulièrement utiles pour faciliter la réalisation efficace du travail du CCP pendant la pandémie de COVID-19.

Comité des organismes coparrainants

35. L'inclusion des organismes coparrainants dans le CCP optimise la coordination dans le Programme commun et aide à s'assurer que les délibérations et décisions du CCP sont éclairées par la perspective des nombreux secteurs engagés dans la riposte mondiale au VIH. Défini par la résolution 1994/24 de l'ECOSOC, le COC sert de comité permanent du CCP. Le chef d'agence de chaque organisme coparrainant dispose d'un siège au COC avec une présidence tournante parmi les organismes coparrainants. Le COC se réunit régulièrement et facilite la participation des organismes coparrainants dans la stratégie, les politiques et les opérations du Programme commun. Le COC fait rapport annuellement au CCP.

Directeur exécutif de l'ONUSIDA

36. Le Secrétaire général nomme le directeur exécutif du Programme commun sur recommandation des organismes coparrainants et suite à un processus de recherche qui est entrepris par les organismes coparrainants, en consultation avec les gouvernements et autres parties intéressées. Le directeur exécutif rend compte au CCP et sert de droit de secrétaire au CCP, au COC, aux sous-comités du CCP et aux conférences organisées par l'ONUSIDA. Le directeur exécutif rend également compte à l'ECOSOC par le biais d'un rapport biennal qui est soumis par le Secrétaire général des Nations Unies.

Évolution des questions de gouvernance

37. Cette section résume les changements et améliorations clés dans la gouvernance du Programme commun et décrit comment le travail du Programme commun et sa gouvernance ont été adaptés pour s'aligner avec les bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies.
38. Vingt-cinq ans après la fondation du Programme commun, la gouvernance d'ONUSIDA reste alignée avec les résolutions fondatrices de l'ECOSOC. Pendant ces 25 ans, la gouvernance du Programme commun s'est adaptée alors que l'épidémie du VIH évoluait et que les besoins du Programme commun changeaient. Les changements de gouvernance du Programme commun ont eu pour objectif d'améliorer l'impact du CCP, de clarifier la supervision et responsabilisation du Programme commun et de renforcer la propriété des organismes coparrainants.
39. Suite à la première évaluation indépendante³² du Programme commun, le CCP a, lors de sa 14e réunion, demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir des rapports réguliers concernant les mesures prises en réponse aux recommandations du CCP.

³² Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Vingt-quatrième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 22-24 juin 2009, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2009/20090407_24pcb_si_eprogressreport_fina_enl_en.pdf

Lors de sa 27e réunion, le CCP a, en réponse à la deuxième évaluation indépendante,³³ demandé au Bureau du CCP de commander et d'envisager des rapports du Secrétariat concernant la mise en œuvre des décisions du CCP.

40. En réponse à la deuxième évaluation indépendante du Programme commun, le CCP a établi lors de sa 24e réunion un groupe de travail pour examiner les méthodes de travail du CCP et pour préparer des propositions à soumettre à l'intégralité du CCP afin de mettre en œuvre les recommandations de la deuxième évaluation indépendante. Après avoir examiné les conclusions et recommandations de ce groupe de travail, le CCP a pris plusieurs mesures pour renforcer la supervision et la responsabilisation du Programme commun, y compris des mesures pour améliorer l'impact stratégique des allocations de ressources au sein du Programme commun et pour s'assurer que l'empreinte et les compétences du personnel d'ONUSIDA sont conformes aux priorités épidémiques. Lors de sa 27ème réunion, le CCP s'est engagé à recentrer son travail afin de s'assurer que l'assistance technique fournie par le Programme commun s'aligne avec les priorités épidémiques et que le Programme commun est tenu pour responsable de la réalisation de résultats concrets, y compris en prenant la progression en compte lors de l'affectation des rôles et ressources au sein du Programme commun.
41. En réponse à la pandémie de COVID-19, le CCP a pris des mesures pour adapter ses procédures et assurer une continuité du travail de supervision et de gouvernance. En plus d'organiser des sessions virtuelles du Conseil, le CCP a tenu des sessions de pré-réunion pour appuyer l'examen attentif et la négociation des points à l'ordre du jour et il a utilisé une plateforme sécurisée pour faciliter la collecte des déclarations en avance. Suite à son approche innovante et visionnaire, le CCP a été le premier organe directeur des Nations Unies à tenir sa réunion comme prévu.
42. Le CCP reste engagé à continuer d'examiner et renforcer les domaines d'activité.

Clarifier et renforcer la supervision du Programme commun

43. En 2019, le CCI, le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies chargé d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système, a remis son rapport³⁴ qui résume ses résultats, conclusions et recommandations suite à une « évaluation indépendante des cadres juridiques et pratiques connexes concernant la gestion et l'administration d'ONUSIDA et de son secrétariat, en soulignant les sujets de préoccupation et les aspects à améliorer. » Le rapport du CCI³⁵ s'est concentré sur un éventail de problèmes organisationnels pour le Programme commun, comme la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des ressources humaines et les services administratifs, ainsi que la gouvernance, la supervision et la responsabilisation. Le CCI a publié trois recommandations formelles et sept recommandations informelles pour le CCP.

³³ Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Vingt-neuvième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 13-15 décembre 2011, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/12/20111122_PCB%2029%20SIE.pdf

³⁴ Point 7 à l'ordre du jour : Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA. Quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/14112019_UNAIDS_PCB45_JIU_REP_2019_EN.pdf

³⁵ *Ibidem*

44. Lors de sa 45e session,³⁶ le CCP a établi, via le Bureau du CCP, un groupe de travail équilibré géographiquement et limité dans le temps, doté d'un mandat limité et chargé d'examiner les recommandations pertinentes du CCI. Le groupe de travail a tenu cinq réunions, toutes « virtuelles », pour examiner, analyser et élaborer les options de mise en œuvre des dix recommandations du CCI qui ont été adressées au CCP.
45. Conformément au mandat du CCP, le groupe de travail a fourni un rapport temporaire lors de la 46e réunion du CCP³⁷ et un rapport final lors de la 47e réunion du CCP³⁸ en décembre 2020, exposant les recommandations concernant les options de mise en œuvre pour les recommandations formelles et informelles du CCI au CCP. Lors de la formulation des options de mise en œuvre pour les recommandations du CCI au CCP, le groupe de travail a envisagé une large gamme d'informations, notamment : les recommandations du CCI sur les meilleures pratiques pour la stratégie, la gouvernance, la supervision et la responsabilisation, les politiques et pratiques pertinentes d'autres entités des Nations Unies et l'avis du conseiller juridique du CCP concernant la marge de manœuvre du CCP pour prendre les mesures recommandées par le CCP, en particulier en ce qui concerne le rayon d'action autorisé conformément aux résolutions d'origine de l'ECOSOC établissant le Programme commun. Le CCP a examiné les recommandations du groupe de travail lors de sa 47e réunion.

Étapes récentes pour renforcer et clarifier les rôles de supervision et de responsabilisation du CCP

46. Dans le Point de décision 13.2 de la 47e réunion du CCP,³⁹ le Conseil a accepté la recommandation formelle 3 du CCI stipulant que le CCP devrait « réviser son Modus Operandi pour clarifier ses rôles et responsabilités et intégrer des mécanismes de contrôle et de responsabilisation dans le contrôle d'ONUSIDA et de son secrétariat ». Conformément à la recommandation du groupe de travail, le CCP a estimé que le meilleur moyen de mettre en œuvre cette recommandation du CCI serait via l'approbation d'une annexe au Modus Operandi, précisant les rôles et responsabilités du CCP en matière de supervision et de responsabilisation du Programme commun. L'annexe mise à jour du Modus Operandi du CCP⁴⁰ a abordé de nombreux domaines de supervision du CCP, y compris l'établissement de rapports périodiques du Programme commun, le développement et la mise en œuvre de la stratégie, la gestion financière, l'établissement de rapports sur la déontologie, l'évaluation, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.

³⁶ Points de décision. Quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/12122019_UNAIDS_PCB45_Decisions_EN.pdf

³⁷ Point 6 à l'ordre du jour : Rapport de progression du groupe de travail du Conseil de coordination du programme pour la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection au CCP. Quarante-sixième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 22-25 juin 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB46_JIU_WG_Report_EN%20.pdf

³⁸ Point 11 à l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail sur l'examen de la gestion et de l'administration par le Corps commun d'inspection du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB47_Report_%20JIU_WG_EN.pdf

³⁹ Points de décision. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_%28PCB47%29__EN.pdf

⁴⁰ Voir l'Annexe 2, Rapport du groupe de travail sur l'examen de la gestion et de l'administration par le Corps commun d'inspection du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur : https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB47_Report_%20JIU_WG_EN.pdf

47. Le Modus Operandi modifié établit également un comité consultatif indépendant de contrôle externe pour aider le CCP à assumer ses responsabilités de gouvernance et de supervision, conformément à la recommandation formelle 5 du CCI. En choisissant un comité dont les membres sont indépendants du CCP, le CCP a pris en compte les pratiques et les expériences des autres entités des Nations Unies qui ont des organes de contrôle indépendants en place, ainsi que la documentation des meilleures pratiques du CCI sur les comités de contrôle dans le système des Nations Unies. Le CCP a ordonné au comité consultatif indépendant de contrôle externe d'examiner et recommander, dans le cadre de son premier plan de travail après sa fondation, de nouveaux renforcements de la gestion des risques du Programme commun.
48. Lors de sa 47e réunion, le CCP a approuvé les conditions de référence pour un nouveau comité consultatif indépendant de contrôle externe.⁴¹ Le comité consultatif sera constitué de cinq membres minimum et sept membres maximum, qui reflèteront de manière générale la représentation du CCP, en prenant en compte des facteurs comme les régions géographiques, le genre, les niveaux de développement économique nationaux et l'inclusion de la société civile. Les conditions de référence comprennent des dispositions prévues pour assurer une véritable indépendance du comité consultatif de contrôle et pour éviter les conflits d'intérêts. Le comité consultatif indépendant de contrôle externe aura un accès total et sans restriction aux informations nécessaires pour donner des conseils et des avis sur la supervision et la responsabilisation. Le comité fera rapport au CCP et à la directrice exécutive sur les incidences opérationnelles pour le Programme commun des questions et tendances qu'il aura identifiées dans le cadre de ses travaux.

Sélection et supervision du poste de directeur exécutif

49. Le Secrétaire général des Nations Unies est responsable de la sélection et la supervision directe des performances du directeur exécutif d'ONUSIDA. Le CCP joue un rôle clé dans le processus de sélection du directeur exécutif. Pour la sélection de la directrice exécutive actuelle, en 2019, le CCP a créé un comité de recherche, composé d'États membres, d'organismes coparrainants et de représentants d'ONG, et a identifié les compétences et expériences clés que le nouveau directeur exécutif devait posséder. Le comité de recherche a identifié une présélection de cinq candidats, et les membres du CCP et des observateurs ont donné leur avis sur ce processus de sélection lors de la 44e réunion.^{42 43} En prenant en compte l'avis du CCP, le COC a fait passer un entretien aux candidats présélectionnés et a transmis ses recommandations pour le nouveau directeur exécutif au Secrétaire général des Nations Unies, qui a annoncé la nomination de Mme Winnie Byanyima le 14 août 2019.
50. Lors de l'examen des options de mise en œuvre pour les recommandations du CCI, le CCP a également délibéré sur les attentes en matière de performance pour le directeur exécutif d'ONUSIDA. Le CCP reconnaît que le Secrétaire général « est responsable du contrôle du poste de directeur exécutif alors que le CCP est responsable du contrôle du

⁴¹ Voir l'Annexe 3, Rapport du groupe de travail sur l'examen de la gestion et de l'administration par le Corps commun d'inspection du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur : https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB47_Report_%20JIU_WG_EN.pdf

⁴² Voir les paragraphes 25 à 28, rapport de la quarante-quatrième réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, 10-12 décembre 2019, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/05112019_UNAIDS_PCB45_Report-44thPCB_EN.pdf

⁴³ Points de décision. Quarante-quatrième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 25-27 juin 2019, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_PCB44_Decisions_EN.pdf

Programme commun de l'ONUSIDA ». La nouvelle annexe du Modus Operandi du CCP clarifie que si des allégations contre le directeur exécutif ou d'autres problèmes concernant la performance du directeur exécutif constituent un problème de gouvernance, la ligne de conduite appropriée du CCP est de signaler ces problèmes à l'ECOSOC.

51. En ce qui concerne le poste de directeur exécutif, le CCI a recommandé que « le CCP s'engage avec le Secrétaire général des Nations Unies à envisager de fixer une limite au mandat du directeur exécutif pour plus de certitude dans la planification de la succession et un contrat pour assurer la transparence en ce qui concerne les attentes en matière de performance ». Dans le cadre de son travail d'examen des options de mise en œuvre pour les recommandations du CCI à destination du CCP, le groupe de travail a examiné les politiques et pratiques d'autres organes des Nations Unies et a constaté que la plupart des directeurs exécutifs n'avaient pas plus de deux mandats de quatre à cinq ans chacun.
52. Le groupe de travail a convenu que l'ONUSIDA devrait aligner ses pratiques sur celles du système des Nations Unies en ce qui concerne la limitation du mandat de son Directeur exécutif, mais a déterminé que le CCP n'a pas l'autorité légale de demander directement au Secrétaire général d'établir une limitation du mandat ou de clarifier les attentes en matière de performance pour le directeur exécutif. Lors de sa 47^e réunion en décembre 2020,⁴⁴ le CCP a convenu d'inclure dans son rapport à l'ECOSOC une « recommandation invitant le Conseil à demander au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI ».

Améliorer les fonctions clés de la supervision et la responsabilisation

53. Le CCP a également pris des mesures pour renforcer l'évaluation continue et indépendante du Programme commun. Le Conseil a approuvé une politique d'évaluation d'ONUSIDA lors de sa 44^e réunion en juin 2019 et, lors de sa 45^e réunion en décembre 2019, a approuvé un plan d'évaluation pour 2020–2021, qui comprend un rapport annuel sur la mise en œuvre par le Bureau d'évaluation d'ONUSIDA.
54. Le premier rapport annuel du Bureau d'évaluation d'ONUSIDA a été examiné par le CCP lors de sa 47^e réunion en décembre 2020. Il a résumé les résultats des six évaluations de l'ensemble ou de parties du Programme commun, a présenté la création et le travail préalable d'un Comité consultatif d'experts sur l'évaluation et a noté les évaluations prévues pour 2021. Lors de sa 47^e réunion, le CCP a demandé à la directrice exécutive d'ONUSIDA de veiller à ce que la fonction d'évaluation reste dotée de ressources et d'effectifs suffisants, conformément à la politique d'évaluation.
55. Le Programme commun, via la directrice exécutive et le CCP, est en train de mettre en place un Bureau de la déontologie indépendant. Ce Bureau fera des rapports indépendants dans le cadre d'un point à l'ordre du jour permanent du CCP concernant la supervision organisationnelle, conformément aux recommandations du CCI. Le nouveau comité consultatif indépendant de contrôle externe examinera les rapports du

⁴⁴ Points de décision. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_%28PCB47%29__EN.pdf

bureau de la déontologie indépendant et fournira des recommandations au CCP, le cas échéant, sur les mesures de suivi nécessaires concernant les questions éthiques.

Surveiller les performances du Programme commun

56. Une caractéristique clé des fonctions de supervision et de responsabilisation du CCP est sa surveillance régulière des performances du Programme commun par rapport aux indicateurs présents dans le cadre des résultats convenu : à l'origine, le budget et plan de travail unifiés de l'ONUSIDA et, ces dernières années, le cadre du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA (UBRAF). Depuis le début du Programme commun, la granularité et la clarté du rapport d'exécution se sont améliorées, avec des efforts particuliers pour permettre au CCP de lier les investissements avec des résultats et un impact spécifiques. Les rapports de suivi des résultats au CCP clarifient les réussites collectives du Programme commun dans son ensemble, ainsi que les contributions spécifiques des organismes coparrainants individuels aux résultats stratégiques et aux indicateurs liés à la Stratégie 2016–2021 d'ONUSIDA. Les études de cas nationales et les études d'évaluation supplémentaires permettent au CCP de suivre davantage les performances du Programme commun, et les résumés des résultats régionaux documentent comment le travail du Programme commun a soutenu le progrès de la riposte au VIH dans différentes régions du monde.

Renforcer et soutenir l'appropriation du Programme commun par les organismes coparrainants

57. L'engagement actif des organismes coparrainants est l'une des caractéristiques essentielles du Programme commun de l'ONUSIDA. Le coparrainage du Programme commun est réservé aux institutions des Nations Unies. Le COC réunit les chefs d'agences des organismes coparrainants, facilite la participation des organismes coparrainants à la stratégie, aux politiques et aux opérations du Programme commun, s'assure que les décisions pertinentes du CCP sont discutées par les comités respectifs des organismes coparrainants et s'assure que les objectifs pertinents des cadres d'ONUSIDA à l'échelle mondiale sont incorporés dans les cadres de résultat des organismes coparrainants. Le Secrétariat et les organismes coparrainants collaborent aussi activement, le cas échéant, avec d'autres entités des Nations Unies et organisations intergouvernementales à l'échelle mondiale, régionale et nationale sur des questions spécifiques dans le contexte du VIH.
58. Les organismes coparrainants de l'ONUSIDA s'engagent à respecter un ensemble de principes, y compris la promesse d'utiliser leurs avantages comparatifs pour faire avancer le travail du Programme commun, de normaliser le VIH dans leur travail et agendas organisationnels et d'allouer des ressources dédiées pour soutenir les activités en lien avec le VIH. En prenant en compte les changements prononcés qui se sont produits dans la riposte et l'épidémie de VIH depuis la rédaction originelle de l'ensemble des principes des organismes coparrainants, ceux-ci ont pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation du CCI qui consiste à réévaluer « la pertinence et la validité » des principes directeurs du coparrainage.
59. Les principes directeurs actualisés développés par les organismes coparrainants comprennent des changements éditoriaux pour aligner la formulation avec la terminologie actuelle du Programme commun et avec les changements d'allocation des financements et les procédures opérationnelles au sein du Programme commun. Les principes directeurs révisés réaffirment l'engagement des organismes coparrainants à apporter un avantage comparatif au travail du Programme commun, à collaborer à un

niveau supérieur avec le Programme commun via le COC et à participer aux cadres de résultats convenus de l'ONUSIDA. L'organe directeur de chaque organisme coparrainant doit examiner expressément comment l'organisation s'attaque au VIH dans son mandat et ses politiques. Selon les principes directeurs révisés, chaque organisme coparrainant accepte d'avoir une stratégie et un cadre qui fait progresser les objectifs du Programme commun, désigne ses propres ressources pour financer les questions liées au VIH (y compris par le biais d'un personnel dédié), a les ressources et la capacité au niveau régional et national de mettre en place des activités liées au VIH, participe activement à l'équipe commune des Nations Unies sur le VIH/sida dans les pays où il est présent et applique une politique du lieu de travail claire, bien diffusée, autonome ou intégrée concernant le VIH. Lors de sa 47^e réunion,⁴⁵ le CCP a encouragé la mise en œuvre des principes directeurs révisés, « en mettant l'accent sur l'efficacité, l'efficacités et l'utilisation d'approches fondées sur des données probantes ».

60. Suite à la deuxième évaluation indépendante, le CCP a pris des mesures lors de sa 26^e réunion⁴⁶ pour revitaliser le rôle du COC dans le Programme commun. Le CCP a mandaté deux réunions du COC par an. Reconnaisant le rôle accru de facto du coordonnateur mondial de chaque organisme coparrainant d'ONUSIDA, le CCP a recommandé de plus grands investissements des coordonnateurs mondiaux et du secrétariat dans la préparation de l'agenda du COC et pour s'assurer que les délibérations des chefs d'agences des organismes coparrainants se concentrent sur le progrès vers la mise en œuvre de la stratégie d'ONUSIDA. Le CCP a renforcé le rôle du COC compte tenu des organismes coparrainants supplémentaires pour le Programme commun et en convenant de références pour le suivi des performances.
61. Les rapports réguliers des organismes coparrainants assurent leur contribution continue et leur propriété du travail du Programme commun. Le président du COC participe aux réunions du CCP pour donner un rapport oral sur le travail du COC, conformément aux recommandations du CCP suite à la deuxième évaluation indépendante. Comme noté précédemment, le COC joue un rôle central dans la sélection du directeur exécutif de l'ONUSIDA, en faisant passer des entretiens à des candidats présélectionnés et en faisant une recommandations au Secrétaire général.
62. Le CCP a pris de nombreuses mesures pour renforcer les liens avec les conseils d'administration des organismes coparrainants. Suite à la première évaluation indépendante, le CCP a accepté lors de sa 15^e réunion, en mai 2004, que le président CCP relaye régulièrement les recommandations du CCP aux présidents des conseils d'administration des organismes coparrainants, afin d'encourager ces conseils d'administration à discuter et à agir en lien avec les décisions pertinentes. En réponse à la deuxième évaluation indépendante, le CCP a ordonné, lors de sa 26^e réunion,⁴⁷ que les coordonnateurs mondiaux des organismes coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA se concentrent sur les délibérations des chefs d'agences du COC concernant les décisions clés du CCP qui doivent être discutées avec les conseils

⁴⁵ Points de décision. Quarante-septième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 15-18 décembre 2020, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_%28PCB47%29_EN.pdf

⁴⁶ Points de décision. Vingt-sixième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 22-24 décembre 2010, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/agenda/2010/26pcb_decision_points_en.pdf

⁴⁷ Points de décision. Vingt-sixième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 22-24 décembre 2010, Genève. Disponible sur

https://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/agenda/2010/26pcb_decision_points_en.pdf

d'administration des organismes coparrainants. Lors de sa 26e réunion, le CCP s'est engagé à travailler avec la directrice exécutive et les organismes coparrainants pour s'assurer, lorsque c'est possible, que l'ordre du jour régulier des conseils d'administration des organismes coparrainants comprenne les discussions sur les décisions clés du CCP. Ces dernières années, le CCP a travaillé pour améliorer et préciser ses points de décision, dans l'objectif de fournir plus de clarté et de meilleurs conseils aux conseils d'administration des organismes coparrainants. Lors de sa 47e réunion,⁴⁸ le CCP a reconnu l'importance de communiquer aux conseils d'administration des organismes coparrainants les décisions qui sont pertinentes à leur participation au Programme commun.

63. En réponse aux recommandations du Groupe d'examen global, le CCP a approuvé un plan d'action qui met à jour le modèle opérationnel du Programme commun. Un objectif clé du modèle mis à jour est d'inciter le travail commun et d'optimiser la pleine participation des organismes coparrainants au travail du Programme commun. Une division du travail affinée a clarifié les rôles et responsabilités dans le Programme commun. Les enveloppes nationales de financement catalytique ciblé sont désormais utilisées pour soutenir le travail à fort impact, axé sur les résultats, des organismes coparrainants au niveau national.

Assurer un financement de base durable pour le Programme commun

64. Les comptes de financement de base flexibles pour un niveau élevé de financement total du Programme commun (79,9 % en 2019) sont le reflet de la confiance des donateurs dans l'intérêt d'investir dans le travail de l'ONUSIDA. Pour appuyer davantage la confiance des donateurs d'ONUSIDA dans la responsabilisation du Programme commun, de nombreux efforts sont faits par le CCP pour s'adapter et améliorer ses fonctions de supervision et de responsabilisation. Le profil de financement du Programme commun est étroitement aligné avec l'examen quadriennal complet de la politique et l'agenda des réformes du Secrétaire général pour le système de développement des Nations Unies, avec un pourcentage de financement de base flexible qui se compare avantageusement aux pourcentages rapportés par les organismes coparrainants de l'ONUSIDA.
65. Le sous-financement constant de l'UBRAF depuis 2014 a rendu le travail du Programme commun plus compliqué et a ralenti le progrès mondial vers l'objectif 2030 d'éradiquer le sida en tant que menace pour la santé publique. Le sous-financement de l'UBRAF a coïncidé avec un aplatissement des investissements généraux dans la riposte mondiale au VIH. Cela souligne le besoin urgent d'approches innovantes et d'un renouvellement de la solidarité mondiale pour mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de sida.

Comment le Programme commun est-il financé ?

66. L'ONUSIDA dépend des contributions volontaires des donateurs et des partenaires de développement, y compris les gouvernements, les agences d'aide bilatérale et les fondations. En 2019, les contributions volontaires au Programme commun se sont élevées à 228,1 millions de dollars US, dont 217,3 millions de dollars US ont été versés par 27 gouvernements, 3,7 millions de dollars US par les organismes coparrainants et 2,3 millions de dollars US ont été reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres organisations des Nations Unies, d'autres institutions, ainsi que du secteur privé. Parmi

⁴⁸ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_%28PCB47%29__EN.pdf

les contributions volontaires de 2019, 184,1 millions de dollars US représentaient le financement de base, alors que 43,9 millions de dollars US représentaient les ressources secondaires.

67. Le financement de base soutient les fonctions principales du Secrétariat, ainsi que le financement catalytique des organismes coparrainants. L'ensemble du financement de base pour le Programme commun a pour but d'être catalytique en stimulant le leadership politique, en mobilisant les ressources essentielles, en collectant et en utilisant des informations stratégiques et une programmation factuelle et en atteignant des résultats concrets pour les personnes. Depuis 2015, la part de financement de base du financement total d'ONUSIDA fluctue, quoiqu'à un niveau élevé, allant de 75,9 % en 2017 à 88,9 % en 2015 et 85,9 % en 2018. En plus du financement de base que les organismes coparrainants reçoivent via l'UBRAF, ils allouent des ressources supplémentaires parmi leurs propres budgets organisationnels pour soutenir les activités et programmes liés au VIH.
68. Les financements secondaires sont généralement réservés à des projets ou activités spécifiques. Le financement secondaire représentait 11,1 % du financement total en 2015, 21,4 % en 2016, 24,1 % en 2017, 14,1 % en 2018, 20,1 % en 2019 et 22,3 % (prévision) en 2020.
69. Vingt-cinq gouvernements ont contribué au financement de base de l'ONUSIDA en 2019. Cependant, l'ONUSIDA reste très dépendant d'un petit groupe de donateurs pour la majorité de ses ressources. En 2019, six gouvernements (États-Unis d'Amérique, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni, Norvège et Suisse) représentaient 145,1 millions de dollars US, soit 78,8 % du financement de base du Programme commun. Ces six gouvernements ont contribué à hauteur de 75,7 % du financement total d'ONUSIDA en 2019.

Sous-financement constant de l'UBRAF

70. Depuis 2014, la contribution au Programme commun est inférieure aux montants prévus dans l'UBRAF. Le sous-financement constant de l'UBRAF avec un niveau approuvé par le CCP de 242 millions de dollars US a représenté un défi pour le Programme commun et la riposte au VIH au sens large. Le sous-financement de l'UBRAF s'est produit à un moment où le financement global de la riposte au VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a cessé de croître. Les ressources totales pour lutter contre le sida ont augmenté de 20 % entre 2010 et 2015, mais seulement de 3 % entre 2015 et 2019. La pandémie de COVID-19, qui a généré de nouveaux besoins de financement majeurs tout en portant atteinte aux économies nationales et en contraignant l'espace fiscal, rendra probablement la mobilisation de ressources suffisantes pour la riposte mondiale au VIH encore plus difficile à moyen terme.
71. L'insuffisance de financement de l'UBRAF a contribué au ralentissement du progrès de la riposte mondiale au VIH. Ces dernières années, un sous-financement de l'UBRAF s'est avéré problématique pour la capacité du Programme commun à mener et catalyser une réponse mondiale forte, le taux de déclin des nouvelles infections au VIH a donc diminué. De même, les décès liés au sida ont diminué de 21 % entre 2010 et 2014, lorsque l'UBRAF était totalement financé, mais seulement de 17 % entre 2015 et 2019. La couverture du traitement antirétroviral parmi les femmes enceintes qui vivent avec le VIH a augmenté de 45 % en 2010 à 80 % en 2014, mais a augmenté très lentement par la suite pour atteindre 85 % en 2019. Avec les gains de la riposte qui se

sont ralentis après 2015, le monde n'a pas atteint les objectifs accélérés ambitieux énoncés dans la Déclaration politique sur l'éradication du sida de 2016.

72. Les écarts de financement ont entraîné des améliorations et adaptations importantes dans la façon de travailler du Programme commun. La réduction du financement initial pour l'UBRAF en 2014 a mené au rassemblement du Groupe d'examen global pour parler de l'avenir du modèle du Programme commun d'ONUSIDA, ce qui a ensuite mené l'ONUSIDA à mettre en œuvre un nouveau modèle opérationnel qui est conçu pour optimiser l'efficacité du Programme commun face aux contraintes de ressources. L'empreinte du Programme commun a évolué, avec une présence de l'ONUSIDA mieux adaptée aux contextes et priorités des pays, y compris avec une présence accrue dans les pays fortement touchés et de façon accélérée. La division du travail de l'ONUSIDA a été révisée pour mieux tirer parti des avantages comparatifs des organismes coparrainants et du Secrétariat, et le financement de base des organismes coparrainants a été réduit, bien que le nouveau modèle opérationnel permette aux organismes coparrainants d'obtenir un financement catalytique via les enveloppes nationales pour la première fois.
73. Les dialogues sur le financement prévus en 2021 dans le contexte du développement du nouvel UBRAF donneront l'occasion de collaborer avec les parties prenantes concernant les exigences et allocations des ressources, les mécanismes de responsabilisation, les scénarios de financement et les autres facilitateurs d'accords pluriannuels principaux ou non.
74. Le CCP apprécie le travail du Programme commun dans le contexte des réductions de financement et la continuité d'une ambition forte dans la stratégie, mais il reconnaît aussi que le sous-financement affecte négativement la capacité du Programme commun à soutenir efficacement les pays pour atteindre leurs objectifs et engagements liés au VIH.
75. Pour renforcer les efforts de mobilisation des ressources, l'ONUSIDA a présenté un plan de mobilisation des ressources stratégique au CCP en décembre 2017.⁴⁹ Le plan se concentre sur trois grands piliers : maintenir, renforcer et impliquer le financement des donateurs gouvernementaux, étendre le financement du secteur privé et tirer profit du financement innovant et des autres partenariats.
76. Le CCP continue de superviser les améliorations de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficacéité du financement du Programme commun, comme demandé lors de l'examen quadriennal complet de la politique de 2020, notamment pour le développement du nouvel UBRAF. La proportion continuellement élevée du financement de base au sein du financement total du Programme commun démontre que les donateurs sont convaincus qu'ils ont un contrôle et une responsabilisation suffisants par le biais des rapports du Programme commun pour le CCP. À l'avenir, il sera essentiel de continuer à inciter les donateurs à assurer un niveau suffisant et prévisible de financement de base et autre sur une base pluriannuelle pour s'assurer que le Programme commun d'ONUSIDA pourra continuer de soutenir les pays pour mettre fin à l'épidémie de sida.

⁴⁹ Point 4 à l'ordre du jour : Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan d'action du Programme commun de l'ONUSIDA. Quarante-et-unième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA, 12-14 décembre 2017, Genève. Disponible sur https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20171208_UNAIDS_PCB41_UBRAF-RM-Plan_17-21rev1_EN.pdf

Alignement du financement de l'ONUSIDA avec la réforme des Nations Unies et l'Agenda 2030

77. La stratégie du Programme commun et l'UBRAF, qui fait avancer la stratégie, sont totalement alignés et étroitement liés avec l'Agenda 2030. Comme l'a conclu le Groupe d'examen global, le modèle multisectoriel du Programme commun est un « partenariat innovant » qui « représente les approches demandées par l'Agenda 2030 ». Cohérent avec l'Agenda 2030, la stratégie de l'ONUSIDA et l'UBRAF donnent la priorité aux actions concrètes pour atteindre les personnes les plus laissées pour compte d'abord.
78. Au-delà de l'alignement avec l'agenda des ODD, le Groupe d'examen global a découvert que l'ONUSIDA a déjà une expérience extensive en matière de promotion et a déjà respecté les exigences clés de l'examen quadriennal complet de la politique de 2016. D'autres alignements ont été réalisés depuis 2018 grâce à la mise en œuvre du plan d'action de l'ONUSIDA et du modèle opérationnel affiné de l'ONUSIDA, y compris les résultats intégrés, les ressources et le cadre de surveillance, une division du travail actualisée, un soutien flexible, rapide, cohérent et coordonné pour les pays avec une concentration sur les personnes les plus vulnérables et le renforcement des capacités nationales via des partenariats inclusifs pour les résultats.
79. Comme recommandé par l'examen quadriennal complet de la politique, le plan d'action a mandaté des mesures spécifiques pour améliorer la transparence et la responsabilisation des mécanismes de financement communs interinstitutions, y compris l'amélioration de l'élaboration de rapports sur les résultats sous l'UBRAF. Conformément à l'examen quadriennal complet de la politique de 2016, le Programme commun, via la mise en œuvre du plan d'action, a investi un financement commun bien conçu pour compléter le financement propre à chaque institution, a renforcé le travail commun des Nations Unies au niveau national et a établi des enveloppes nationales pour soutenir les efforts catalytiques afin d'appuyer et accélérer les ripostes nationales contre le VIH. L'ONUSIDA est également en conformité avec l'initiative de transparence de l'aide internationale et son portail de résultats et transparence, y compris un portail de suivi des performances perfectionné qui a amélioré la responsabilisation et la transparence publique du travail, des ressources et des résultats du Programme commun à tous les niveaux.

Recommandations

80. Le Conseil économique et social peut envisager les actions suivantes :
- *Prendre note* du rapport du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA à l'ECOSOC ;
 - *Approuver* la recommandation du CCP de demander au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux pratiques du système des Nations Unies, et comme recommandé par le CCI ;
 - *Exprimer notre appréciation* pour l'initiative du CCP de continuer à actualiser le rôle de surveillance du Conseil dans son mandat et en fonction de l'évolution de l'épidémie de VIH et du travail du Programme commun, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies ; et
 - *Demander* à ce que tout rapport du CCP pour l'ECOSOC soit examiné avec le rapport du directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida soumis sous le même point à l'ordre du jour.

non-éditée